

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2498

présenté par

Mme Petex, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Habert-Dassault,
M. Bony, M. Bourgeaux, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup,
M. Emmanuel Maquet, M. Brigand, M. Vatin, Mme Serre, M. Bazin, M. Boucard et Mme Bazin-
Malgras

ARTICLE 3

À l'alinéa 13, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« d'agriculture biologique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de préciser que les enjeux de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture ainsi que les missions des établissements concernés incluent la promotion de l'agriculture biologique en cohérence avec les finalités des politiques publiques agricoles et alimentaires définies à l'article premier du code rural.

Tel est l'objet de cet amendement.